



**BELMONT**

**Recueil des remarques  
Budget 2024**

## Recueil des remarques au budget 2024

### Remarques générales

#### **xxx.3011.xx Traitements**

- au budget 2024	CHF	4'261'542.00
- au budget 2023 adopté	CHF	4'664'500.00
- diminution	CHF	402'958.00

*Cette diminution s'explique par plusieurs phénomènes;*

*- Diminution des charges salariales liées au personnel de l'UAPE qui sera transférée à la FEJ (CHF 650'200.-);*

*- Indexation de 1.5% de tous les traitements du personnel et de la Municipalité, annuités accordées selon règlement, variation du taux certain·e·s employé·e·s ainsi qu'un engagement supplémentaire au sein du personnel communal (119'881.-);*

*- Requalificatif de fonction, indexation des salaires, annuités et indexation au sein du CVE (127'361.-);*

*A noter que ces éléments ne concernent que la nature 3011.xx sans mention des charges sociales y relatives, contrairement à l'analyse du préavis qui englobe toute la nature 30xx.*

#### **xxx.4390.01 Transfert frais d'investissement**

- au budget 2024	CHF	631'400.00
- au budget 2023 adopté	CHF	324'000.00
- augmentation	CHF	307'400.00

*Cette augmentation s'explique par la hausse des activations de charges prévues dans le présent budget.*

#### **441.xxxx.xx Zone d'utilité publique des Bas-Monts**

- au budget 2024	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	1'100.00
- Diminution	CHF	1'100.00

*Cette diminution s'explique par le regroupement de tous les postes présents au service 441 vers le service 440 "Parcs, promenades et cimetières" à des fins de simplification.*

#### **462.xxx.xx Réseau télécom**

- au budget 2024	CHF	110'500.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	110'500.00

*Cette nature a été créée pour pouvoir y faire figurer les frais liés au réseau de télécommunication uniquement. Par le passé, les montants qu'elle contenait étaient comptabilisés dans le service 310 Terrains. Ce transfert n'a aucun impact sur le résultat.*

### 511.xxx.xx UAPE

- au budget 2024	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	401'600.00
- diminution	CHF	401'600.00

*Dès l'exercice 2024, l'exploitation de l'UAPE sera confiée à la FEJ (Fondation Enfance et Jeunesse), ce qui explique la disparition des charges et produits de fonctionnement y relatifs. En revanche, le déficit d'exploitation reste à charge de la commune, ainsi qu'une nouvelle charge liée au mandat d'exploitation facturé par la FEJ dans le service 712 Accueil de jour enfance.*

### 712.xxx.xx Accueil de jour enfance

- au budget 2024	CHF	602'705.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	602'705.00

*En complément de la remarque précédente, ce nouveau service reflètera les coûts relatifs à l'activité d'accueil de l'enfance externalisée.*

### 820.1.xxx.xx Infrastructure électrique

- au budget 2024	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	0.00

*Ce nouveau service a été mis sur pied à la demande de l'EICom. Il permettra de suivre, au fil des exercices, les charges et les produits liés à l'activité du commerce d'énergie. Dans la mesure où ce dernier est financé par une taxe, de manière analogue aux services 8xx, il ne peut générer aucun bénéfice ni aucune perte.*

## Remarques particulières

### 110 Administration

#### 110.3012.00 Traitements personnel divers

- au budget 2024	CHF	24'600.00
- au budget 2023 adopté	CHF	13'600.00
- augmentation	CHF	11'000.00

*Cette augmentation correspond au traitement du personnel nécessaire à l'encadrement du Centre aéré proposé durant les vacances d'été.*

#### 110.3093.00 Frais sanitaires

- au budget 2024	CHF	8'300.00
- au budget 2023 adopté	CHF	4'300.00
- augmentation	CHF	4'000.00

*Cette augmentation s'explique par des frais prévus en équipement sanitaire (trousse etc.) mais également par des mesures ergonomiques en faveur du personnel, puis enfin par la mise sur pied d'un service dit "care" par l'une de nos assurances. Il est également à préciser qu'une partie de ces frais se trouvaient auparavant dans le compte 110.3132.00.*

**110.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau**

- au budget 2024	CHF	26'180.00
- au budget 2023 adopté	CHF	21'000.00
- augmentation	CHF	5'180.00

*Cette hausse s'explique par l'achat prévu matériel de communication spécifique en lien avec la nouvelle charte graphique de la commune.*

**110.3170.00 Frais de réception et de manifestations**

- au budget 2024	CHF	52'690.00
- au budget 2023 adopté	CHF	37'660.00
- augmentation	CHF	15'030.00

*Cette augmentation s'explique principalement par les frais de réceptions organisées dans le cadre du Giron24 à Belmont.*

**110.3189.00 Travaux exécutés par des tiers**

- au budget 2024	CHF	30'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	25'000.00
- augmentation	CHF	5'000.00

*Le montant de ce poste comprend l'intervention d'une entreprise externe pour la gestion de nos archives. Il s'agit ici de la 2e phase.*

**150 Affaires culturelles et loisirs****150.3523.02 Participation aux charges culturelles et loisirs**

- au budget 2024	CHF	18'520.00
- au budget 2023 adopté	CHF	9'350.00
- Augmentation	CHF	9'170.00

*Cette augmentation s'explique par un soutien à l'événement Pully-Québec qui se tient tous les deux ans. Le poste contient également une augmentation du budget prévu pour le déroulement du passeport vacances.*

**150.3659.00 Dons, aides & subventions casuels**

- au budget 2024	CHF	13'885.00
- au budget 2023 adopté	CHF	7'750.00
- Augmentation	CHF	6'135.00

*Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'enveloppe de subventions prévue pour des activités sportives destinées à la jeunesse.*

## 180 Transports publics

### 180.3517.00 Participation déficit trafic régional

- au budget 2024	CHF	402'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	349'500.00
- augmentation	CHF	52'500.00

*Cette augmentation découle du projet de déficit communiqué par le Canton. Nous n'avons aucune maîtrise sur cette charge.*

### 180.3517.02 Part. déficit TL transports urbains

- au budget 2024	CHF	1'690'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	1'500'000.00
- augmentation	CHF	190'000.00

*Cette augmentation découle du projet de déficit communiqué par les transports publics lausannois. Nous n'avons aucune maîtrise sur cette charge.*

## 190 Service informatique

### 190.3091.00 Frais de formation

- au budget 2024	CHF	11'260.00
- au budget 2023 adopté	CHF	1'210.00
- augmentation	CHF	10'050.00

*Cette augmentation s'explique par des frais de formations destinées au personnel dans le domaine IT à hauteur de CHF 10'000.-. Ces formations visent à améliorer et maintenir le niveau de connaissance du personnel face aux outils informatiques.*

### 190.3111.00 Achat de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2024	CHF	150'120.00
- au budget 2023 adopté	CHF	23'735.00
- augmentation	CHF	126'385.00

*Cette augmentation s'explique par plusieurs projets portés au budget, notamment ;*

*-Migration d'un outil métier tiers vers la solution ABACUS;*

*-Renouvellement complet du site Internet de Belmont;*

*-Mise en place d'un outil de réservation des refuges en ligne;*

*-Acquisition nécessaire de licences destinées à la GED;*

*Sur la totalité de ces projets, il est prévu de porter CHF 100'100.- au bilan au travers du compte 190.4390.01. La charge sera ainsi répartie sur plusieurs exercices.*

### 190.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au budget 2024	CHF	77'160.00
- au budget 2023 adopté	CHF	122'600.00
- diminution	CHF	45'440.00

*Cette diminution s'explique par le déplacement des frais prévus liés à du support informatique dans le compte 190.3189.16. Le suivi de la consommation en sera ainsi facilité à l'avenir.*

**190.3189.16 Travaux exécutés par des tiers (support)**

- au budget 2024	CHF	32'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	32'000.00

*En complément de la remarque au poste 190.3189.00, il s'agit ici des frais prévus pour le support de nos logiciels métiers.*

**220 Service financier**
**220.3223.58 Int. Renouvellement emprunt 7 M échu 2024**

- au budget 2024	CHF	130'720.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	130'720.00

*Il s'agit ici des charges représentées par le renouvellement prévu en avril 2024 d'un emprunt arrivant à échéance. A titre de comparaison, les charges de l'emprunt prochainement échu représentaient CHF 117'850.- (compte 220.3223.50), contre CHF 174'300.- ici (sur une année complète).*

**220.3520.04 Péréquation - alimentation péréquation directe**

- au budget 2024	CHF	4'580'700.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'580'700.00

*Cette augmentation s'explique de deux manières. Premièrement, elle est à mettre en regard de la diminution du poste 220.3520.00 (CHF 2'851'980.-) puisque la charge a été reclassée, et deuxièmement par le fait que, dès l'exercice 2023, le montant inscrit dans ce compte n'est plus diminué du "retour population" qui est maintenant comptabilisé séparément pour plus d'exhaustivité (220.4520.02, valeur CHF 1'303'750). L'augmentation nette de notre contribution à la péréquation horizontale est de CHF 424'970.- par rapport au précédent budget.*

**220.4520.02 Péréquation - retour population**

- au budget 2024	CHF	1'303'750.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'303'750.00

*En complément de la remarque au poste 220.3520.04, il s'agit de la valeur du retour dit de la "couche population". Par le passé, ce montant était déduit directement de la charge budgétisée au poste 220.3520.00.*

**220.4520.04 Péréquation - retour dépenses thématiques**

- au budget 2024	CHF	1'068'850.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'068'850.00

*De manière analogue aux précédentes remarques, cette hausse est à mettre en regard de la diminution du poste 220.4520.00 (CHF 816'130.-) dans la mesure où cette dernière a été reclassée. Ensuite, la différence provient du retour attendu sur la reconnaissance des dépenses dites thématiques dans le cadre de la péréquation horizontale.*

## 351 Auberge communale

### 351.3124.02 Frais de chauffage (facturés gérance)

- au budget 2024	CHF	10'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	8'200.00
- augmentation	CHF	1'800.00

*Cette augmentation correspond aux frais globaux de chauffage administrés par la gérance et retenus sur nos produits encaissés. Précédemment, ce montant était déduit des loyers encaissés directement.*

### 351.3903.00 Imputations internes eau, énergies, combustibles

- au budget 2024	CHF	10'200.00
- au budget 2023 adopté	CHF	3'400.00
- augmentation	CHF	6'800.00

*Cette augmentation concerne la nouvelle calculation des imputations internes de frais de chauffage qui sont supportés par la Grande salle. Cette nouvelle pratique s'approche mieux de la réalité quant à la consommation de chacun des lieux alimentés par la Grande salle (Grande salle, Auberge et Maison Pasche).*

## 352 Collège

### 352.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2024	CHF	18'900.00
- au budget 2023 adopté	CHF	7'250.00
- augmentation	CHF	11'650.00

*Cette augmentation concerne des achats prévus pour du mobilier nécessaire. Ils comprennent notamment l'acquisition d'une colonne de lavage qui permettra la centralisation des nettoyages de linges (CHF 4'600.-) ainsi qu'un dispositif anti-pince-doigts d'une valeur de CHF 2'500.-. Le solde comprend des acquisitions de moindre valeur.*

### 352.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2024	CHF	13'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	4'100.00
- augmentation	CHF	8'900.00

*Cette hausse s'explique par divers achats prévus pour du matériel de nettoyage ou d'entretien du collège, notamment :*

- Système complet de nettoyage à l'ozone;
- Achat d'un aspirateur dorsal;
- Remplacement d'une serrure motorisée.

**352.3141.00 Frais entretien du bâtiment**

- au budget 2024	CHF	73'230.00
- au budget 2023 adopté	CHF	59'490.00
- augmentation	CHF	13'740.00

*Ce poste comprend des dépenses nécessaires pour l'entretien de toute l'infrastructure du bâtiment. Une majeure partie des montants qui y sont portés reflète la valeur de contrats de maintenance, ou de contrôles périodiques. Cette année, il y a lieu de relever la mise au budget du remplacement de poulies présentes dans l'ascenseur, ou encore la réfection des sols dans la partie sanitaire du 1er étage. Enfin, un contrôle des ancrages du bâtiment est également prévu durant l'exercice.*

**352.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au budget 2024	CHF	15'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

*Cette augmentation concerne des frais d'étude utiles à l'évolution future des bâtiments.*

**355 Grande salle**
**355.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au budget 2024	CHF	3'750.00
- au budget 2023 adopté	CHF	1'350.00
- augmentation	CHF	2'400.00

*Cette augmentation s'explique par les frais liés au remplacement des spots qui ne fonctionnent plus, main d'œuvre et matériel compris.*

**355.3141.00 Frais entretien du bâtiment**

- au budget 2024	CHF	23'230.00
- au budget 2023 adopté	CHF	12'520.00
- augmentation	CHF	10'710.00

*Cette augmentation s'explique par les frais de mise aux normes du local à pellets selon demande de la SUVA.*

**355.3182.00 Frais téléphones, natels, concessions radio, tv**

- au budget 2024	CHF	2'510.00
- au budget 2023 adopté	CHF	1'310.00
- augmentation	CHF	1'200.00

*Cette augmentation concerne l'anticipation des frais d'un abonnement Internet pour la Grande salle.*

**355.4360.00 Remboursement de tiers**

- au budget 2024	CHF	30'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	30'000.00

*Ce poste comprend le remboursement à venir des différents frais de chauffage engagés dans le service comptable de la Grande Salle, mais utile à l'Auberge et à la Maison Pasche. Ce montant nous est remboursé par la gérance qui répercute ensuite ces frais dans une comptabilité annexe ventilée par locataire en fonction des volumes et des données calorifiques de chaque lieu. Par le passé, ce montant n'était pas budgété.*



## 357 Bâtiment administratif

### 357.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2024	CHF	20'140.00
- au budget 2023 adopté	CHF	9'760.00
- augmentation	CHF	10'380.00

*Ce poste comprend plusieurs travaux nécessaires sur le bâtiment administratif pour quelques CHF 12'800.-, notamment;*

- Remplacement store défectueux Greffe;
- Remplacement circuit alimentation Ascenseur;
- Mise aux normes éclairage de secours Abri PC;
- Mise aux normes éclairage de secours bureaux;

*Le solde du compte concerne l'entretien courant du bâtiment, représenté par plusieurs contrats d'entretien annuel notamment.*

### 357.3141.01 Nettoyage du bâtiment par une entreprise

- au budget 2024	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	17'735.00
- diminution	CHF	17'735.00

*Cette diminution s'explique par la suppression des frais liés aux prestations de nettoyage du bâtiment par une entreprise. Il est prévu que cette tâche soit internalisée dès l'exercice 2024.*

### 357.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2024	CHF	20'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	20'000.00

*Cette augmentation concerne des frais d'étude utiles à l'évolution future du bâtiment administratif.*

## 358 Salles et terrain sports

### 358.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2024	CHF	38'180.00
- au budget 2023 adopté	CHF	24'430.00
- augmentation	CHF	13'750.00

*Cette augmentation concerne les frais de mise aux normes de la porte de sortie de la salle de gym, qui s'élèvent à CHF 31'600.-. A noter que cette somme est compensée par un transfert au bilan par le compte 358.4390.01 (CHF 31'600.-).*

*Le solde du compte concerne l'entretien courant du bâtiment, représenté par plusieurs contrats d'entretien annuel notamment.*

### 358.3147.01 Frais d'entretien des terrains

- au budget 2024	CHF	7'600.00
- au budget 2023 adopté	CHF	2'100.00
- augmentation	CHF	5'500.00

*Cette augmentation concerne les frais de remise en état du gazon après la tenue de l'évènement Giron24.*

**359.0 Bâtiment feu-voirie-S.I****359.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au budget 2024	CHF	4'060.00
- au budget 2023 adopté	CHF	300.00
- augmentation	CHF	3'760.00

*Ce poste contient des frais pour l'acquisition de rayonnages pour charge lourde d'une valeur de CHF 3'200.-. A ce montant s'ajoute l'acquisition de bacs de rétention d'une valeur de CHF 560.-.*

**359.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au budget 2024	CHF	50'740.00
- au budget 2023 adopté	CHF	7'940.00
- augmentation	CHF	42'800.00

*Cette augmentation comprend plusieurs travaux nécessaires, pour une valeur de CHF 43'100.-, incluant notamment ;*

- Réfection métallique des portes;
- Réfection de la peinture des portes;
- Remplacement des verres des portes;
- Travaux de nettoyage de la toiture;
- Rénovation des grilles au sol dans les locaux;
- Rénovation des conduites d'évacuation des grilles au sol.

**410 Service technique****410.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au budget 2024	CHF	41'630.00
- au budget 2023 adopté	CHF	1'000.00
- augmentation	CHF	40'630.00

*Cette augmentation concerne le déplacement des frais de fonctionnement du SIGIP depuis le poste 460.3185.00 vers le présent compte. A titre de comparaison, les coûts de fonctionnement du SIGIP dans le budget 2023 se montaient à CHF 35'600.- pour CHF 40'630.- selon prévisions en 2024.*

**420 Service de l'urbanisme****420.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au budget 2024	CHF	40'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	20'000.00
- augmentation	CHF	20'000.00

*Ce montant comprend une réserve pour des frais d'études futures.*

## 431 Voirie

### 431.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2024	CHF	59'300.00
- au budget 2023 adopté	CHF	29'450.00
- augmentation	CHF	29'850.00

*Cette hausse s'explique par l'acquisition d'une saleuse, d'une épaveuse ainsi que d'une tondeuse utiles aux tâches de la Voirie pour un valeur de CHF 52'700.-. A noter que cette somme est compensée par un transfert au bilan par le compte 431.4390.01.*

## 433 Eclairage

### 440.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs

- au budget 2024	CHF	51'500.00
- au budget 2023 adopté	CHF	22'500.00
- augmentation	CHF	29'000.00

*Cette hausse s'explique par plusieurs dépenses prévues;*

- Remplacement de plusieurs candélabres;
- Compactage de la base des mâts de candélabres;
- Ajout d'un mât au Coin-d'en-Bas;
- Travaux de génie civil pour la bases des mâts de candélabres.

## 440 Parcs, promenades et cimetière

### 440.3145.00 Entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs

- au budget 2024	CHF	93'350.00
- au budget 2023 adopté	CHF	31'450.00
- augmentation	CHF	61'900.00

*Ce poste comprend de nombreux travaux nécessaires à l'entretien ou à l'aménagement de nos espaces verts, notamment;*

- Réfection parking église, plantation arbres;
- Remplacement lattes de 21 bancs;
- Plantation arbres cimetière;
- Caniveau sentier Dailles;
- Diverses actions PECC;
- Installation d'un portail avec retour automatique;
- Remplacement de 3 grills;
- Installation d'un puit perdu en béton.

## 450 Ordures ménagères et déchets

### 450.3188.01 Ramassage papier

- au budget 2024	CHF	86'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	47'000.00
- augmentation	CHF	39'000.00

*L'augmentation s'explique par le changement du prestataire en charge de la gestion du ramassage.*

**450.3188.03 Ramassage déchets compostables**

- au budget 2024	CHF	92'600.00
- au budget 2023 adopté	CHF	72'000.00
- augmentation	CHF	20'600.00

*L'augmentation s'explique par le changement du prestataire en charge de la gestion du ramassage.*

**450.3188.09 Ramassage et transport ordures ménagères**

- au budget 2024	CHF	109'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	92'000.00
- augmentation	CHF	17'000.00

*L'augmentation s'explique par le changement du prestataire en charge de la gestion du ramassage.*

**450.4341.01 Taxe de base forfaitaire**

- au budget 2024	CHF	170'500.00
- au budget 2023 adopté	CHF	215'400.00
- diminution	CHF	44'900.00

*Cette diminution s'explique par une baisse prévue de la taxe forfaitaire annuelle de CHF 96.- à CHF 80.-.*

**450.4354.05 Récupération papier**

- au budget 2024	CHF	1'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	23'000.00
- diminution	CHF	22'000.00

*La diminution s'explique par la fluctuation de la valeur de reprise du papier sur le marché.*

**460 Réseau d'égouts**
**460.4341.00 Taxe raccordement au réseau**

- au budget 2024	CHF	103'300.00
- au budget 2023 adopté	CHF	50'000.00
- augmentation	CHF	53'300.00

*L'approche au budget repose cette année sur une moyenne simple des trois dernières années, ce qui explique le résultat. Par le passé, ce montant n'était pas porté au budget.*

**510 Enseignement primaire**
**510.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au budget 2024	CHF	30'100.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	30'100.00

*Ce montant concerne la mise en place d'un plan de mobilité scolaire.*

**512 Réfectoire scolaire et devoirs surveillés****512.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au budget 2024	CHF	6'850.00
- au budget 2023 adopté	CHF	500.00
- augmentation	CHF	6'350.00

*Cette augmentation s'explique par le remplacement de la fontaine à eau (CHF 5'000.-) ainsi que la mise à disposition de casiers pour les collaborateurs du Réfectoire (CHF 950.-). Le solde concerne du petit matériel.*

**512.3131.00 Achats de produits alimentaires**

- au budget 2024	CHF	91'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	81'300.00
- augmentation	CHF	9'700.00

*L'augmentation s'explique par une sous évaluation du précédent budget.*

**513 Centre aéré****513.3901.00 Imputations internes frais de personnel**

- au budget 2024	CHF	11'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	11'000.00

*Ce montant correspond à la part du traitement du personnel communal attribué à la gestion du Centre aéré.*

**610 Corps de police et signalisation****610.3091.00 Frais de formation**

- au budget 2024	CHF	10'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'000.00

*Ce montant concerne des frais prévus pour une formation en gestion de crise destinée aux cadres de l'administration.*

**610.3143.01 Entretien signalisation lumineuse**

- au budget 2024	CHF	7'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	2'500.00
- augmentation	CHF	4'500.00

*Cette augmentation concerne l'installation d'un radar pédagogique (CHF 6000.-), cumulée à une baisse estimée des coûts de dépannage et d'entretien.*

**710 Service social****710.3659.00 Dons, aides & subventions casuels**

- au budget 2024	CHF	19'485.00
- au budget 2023 adopté	CHF	12'650.00
- augmentation	CHF	6'835.00

*Cette augmentation correspond à l'ajout au budget de deux subventions supplémentaires que la Municipalité souhaite attribuer durant l'exercice 2024, ainsi que de l'extension de l'enveloppe globale de subventionnement.*

**711.1 Nursery-garderie****711.1.3091.00 Frais de formation**

- au budget 2024	CHF	10'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	3'000.00
- augmentation	CHF	7'000.00

*Cette augmentation s'explique par l'ajout au budget de plusieurs formations individuelles ou collectives à destination du personnel des structures d'accueil.*

**711.1.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau**

- au budget 2024	CHF	5'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	2'000.00
- augmentation	CHF	3'000.00

*Cette augmentation répond à un constat de sous-évaluation des budgets précédents face au besoin courant en fournitures de bureau.*

**711.1.3110.00 Achats de mobilier, machines, matériel**

- au budget 2024	CHF	5'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	3'000.00
- augmentation	CHF	2'000.00

*Cette augmentation répond à un constat de sous-évaluation des budgets précédents face au besoin courant en mobilier ou matériel de puériculture.*

**711.1.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au budget 2024	CHF	11'350.00
- au budget 2023 adopté	CHF	530.00
- augmentation	CHF	10'820.00

*Cette augmentation s'explique par plusieurs projets de dépenses nécessaires à l'entretien du bâtiment, comprenant notamment le rafraîchissement des peintures (1ère phase) ainsi que l'entretien des luminaires et des stores.*

**711.1.3520.00 Participation à des charges d'autres communes**

- au budget 2024	CHF	11'200.00
- au budget 2023 adopté	CHF	300.00
- augmentation	CHF	10'900.00

*Le montant porté dans ce compte reflète la valeur moyenne des dépenses effectuées les années précédentes au sujet de l'accueil d'enfants de Belmont dans des structures externes à la commune.*

**720 Prévoyance sociale**
**720.3515.00 Part. charges Cantonales prévoyance**

- au budget 2024	CHF	4'354'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	3'971'890.00
- augmentation	CHF	382'110.00

*Cette augmentation correspond à la hausse prévue par le Canton de notre participation à la Cohésion sociale (PCS).*

**811 Service des eaux**
**811.3140.00 Extension ou renouvellement du réseau**

- au budget 2024	CHF	168'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	42'000.00
- augmentation	CHF	126'000.00

*Cette augmentation s'explique par des travaux de changement de colonne d'eau au chemin de la Guibaude et de Malavaux.*

**811.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au budget 2024	CHF	19'300.00
- au budget 2023 adopté	CHF	9'300.00
- augmentation	CHF	10'000.00

*Ce montant comprend une réserve pour des frais d'études futures.*

**811.4273.01 Location de compteurs d'eau et épuration**

- au budget 2024	CHF	238'800.00
- au budget 2023 adopté	CHF	454'100.00
- diminution	CHF	215'300.00

*La structure des produits calculée dans le présent budget arbore une approche plus prudente que la réalité des comptes. S'agissant d'un service autofinancé et donc sans impact sur le résultat, la situation sera réévaluée à la clôture des comptes 2023.*

**811.4341.00 Taxe de raccordement au réseau**

- au budget 2024	CHF	40'800.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	40'800.00

*Plusieurs méthodes de budgétisation ont été utilisées par le passé. Ce montant a été omis par inadvertance au budget 2023. Dorénavant, il repose sur une approche par moyenne afin de mieux refléter la réalité.*

## 820 Service électrique

### 820.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2024	CHF	12'500.00
- au budget 2023 adopté	CHF	2'251.00
- augmentation	CHF	10'249.00

*Il s'agit ici des achats prévus de compteurs intermédiaires en attendant l'installation de modèles à technologie de télérelève.*

### 820.3123.01 Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité

- au budget 2024	CHF	504'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	361'000.00
- augmentation	CHF	143'000.00

*Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation du coût du « service système » de Swissgrid.*

### 820.3123.03 Pertes réseau

- au budget 2024	CHF	55'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	44'000.00
- augmentation	CHF	11'000.00

*Cette hausse est corrélée à l'augmentation du coût de l'énergie.*

### 820.3144.00 Frais entretien du réseau et collecteurs

- au budget 2024	CHF	61'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	41'000.00
- augmentation	CHF	20'000.00

*Cette augmentation s'explique par des travaux d'entretien nécessaires sur le réseau, comprenant notamment des travaux de mise aux normes au chemin des Grand Champs.*

### 820.3144.01 Frais entretien du réseau et collecteurs - investissements

- au budget 2024	CHF	125'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	110'000.00

*Cette hausse s'explique par des travaux de liaison entre postes de distribution ainsi que des remplacements de câbles de liaison. Il s'agit enfin de remplacements de postes de distribution.*

### 820.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2024	CHF	38'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	8'000.00
- augmentation	CHF	30'000.00

*Ce montant comprend une réserve pour des frais d'études futures.*



**820.3527.02 Gestion déléguée R.E.**

- au budget 2024	CHF	90'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	44'000.00
- augmentation	CHF	46'000.00

*Par suite de la cessation d'activité de Romande Energie Commerce (REC), l'activité d'acquisition d'énergie est confiée à Romande Energie via un nouveau contrat de gestion déléguée.*

*Auparavant cette activité était dévolue à REC.*

*Cette augmentation est à mettre en relation avec la baisse de la prestation administrative sur les comptes 460.3527.02 (CHF 9'700.-) et 811.3527.02 (12'400.-).*

**820.4341.00 Taxes de raccordement au réseau**

- au budget 2024	CHF	55'200.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	55'200.00

*Plusieurs méthodes de budgétisation ont été utilisées par le passé. Ce montant a été omis par inadvertance au budget 2023. Dorénavant, il repose sur une approche par moyenne afin de mieux refléter la réalité.*

**820.4351.06 Service système**

- au budget 2024	CHF	75'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	51'000.00
- augmentation	CHF	24'000.00

*En complément à la remarque du compte 820.3123.01, cette hausse s'explique par la refacturation du « service système » de Swissgrid.*

**820.4351.07 Timbre s/vente d'électricité**

- au budget 2024	CHF	1'096'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	837'000.00
- augmentation	CHF	259'000.00

*Cette augmentation est liée à l'augmentation du coût de l'électricité.*

**820.4351.08 Taxe fédérale Swissgrid**

- au budget 2024	CHF	367'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	247'000.00
- augmentation	CHF	120'000.00

*Cette augmentation concerne la nouvelle taxe de 1,2 centimes par kWh prévues afin de financer la réserve hydraulique d'hiver.*